

No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Les Conseillères, Mme Hélène Roussel, Mme Jacqueline Poirier et Mme Emmanuelle Garnaud.

Le Conseiller, M. Stéphane Fraser

Est Absent(e) : Aucun

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le Directeur général / Secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:31 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par Vincent More;

CONSIDÉRANT QUE la modification suivante est apportée par le Conseil:

- Ajout du point 30 - Délégation de deux (2) membres du Conseil pour le comité sur l'avenir du patrimoine religieux (à la suite du point 30, tel que présenté dans l'ordre du jour, la numérotation des autres points se décalent en conséquence).

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-067

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-068

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire 2 mars 2015, tenue à la salle Gilles Moreau.

4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Il y aura une séance d'information concernant le projet de restauration des berges par le Comité ZIP le lundi 13 avril prochain 19 h à la salle Gilles-Moreau.

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

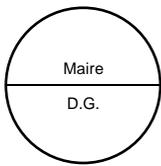
5. Information du Maire

Nil

6. Information des Conseiller(ère)s

Jacqueline Poirier mentionne qu'il y aura environ 80 personnes lors du 5@7 reconnaissance des bénévoles, le vendredi 10 avril prochain à la salle Gilles-Moreau.

Jacqueline Poirier annonce que le souper bénéfique pour les parcs municipaux se tiendra le samedi 2 mai dès 17 h à la salle Gilles-Moreau.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2015

Hélène Roussel mentionne que l'assemblée annuelle de Patrimoine et Culture du Portage se tiendra le dimanche 12 avril prochain à partir de 14 h à la salle Gilles-Moreau.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Adoption du logo actualisé de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage

ATTENDU QUE la Municipalité a actualisé son logo;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-069

QUE le Conseil adopte officiellement le nouveau logo de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

8. Implantation des logiciels de CIB

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié l'implantation des logiciels de CIB comme projet dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la possibilité d'économiser avec les logiciels de CIB par rapport aux logiciels de PG Solutions;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà implanté la partie « administration » des logiciels de CIB;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pesé le pour et le contre concernant l'implantation de la partie « inspection et géomatique » des logiciels de CIB;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-070

QUE le Conseil autorise le directeur général, M. Louis Breton à effectuer l'implantation totale des logiciels de CIB, c'est-à-dire les deux parties « administration, inspection et géomatique », telle que décrite dans la résolution 2015-02-023.

9. Embauche du Journalier / Responsable du Chalet des sports – Joël Bouchard

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé de revoir l'organisation municipale et d'embaucher un journalier(ère) / responsable du Chalet des sports pour améliorer l'entretien des infrastructures et le service à la population;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites d'Emploi Québec, Québec Municipal, Place aux jeunes, etc.;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un(e) candidat(e) au poste de journalier(ère) / responsable du Chalet des sports;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidature retenue;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du contrat de travail et du règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux, qu'ils en ont pris connaissance et ont eu l'occasion d'en délibérer pour prendre une décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

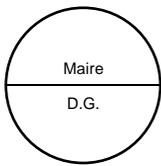
2015-04-071

QUE le Conseil officialise l'embauche de M. Joël Bouchard au poste de journalier(ère) / responsable du Chalet des sports en date du 30 mars 2015 et autorise le maire, M. Vincent More, et le directeur général, M. Louis Breton, à signer le contrat de travail en ces termes.

10. Adoption du programme de santé spécifique à l'établissement

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage considère que la santé et la sécurité de ses employéEs est importante;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage doit effectuer, comme employeur, la mise en application de certains mécanismes visant à protéger la vie, la santé



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2015

et l'intégrité des employé(e)s, conformément à la Loi sur la santé et sécurité du travail (RLRQ c S-2.1, Art. 113);

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit programme de santé spécifique à l'établissement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage effectue la mise à jour de son programme de santé spécifique à l'établissement avec l'aide du CLSC Rivières et Marées, en considérant les dispositions suivantes:

- les mesures visant à identifier les risques pour la santé auxquels s'expose l'employé dans l'exécution de son travail et à assurer la surveillance et l'évaluation de la qualité du milieu de travail;
- les activités d'information du travailleur, de l'employeur ainsi que, le cas échéant, du comité de santé et de sécurité et de l'association accréditée sur la nature des risques du milieu de travail et des moyens préventifs qui s'imposent;
- les mesures visant à identifier et à évaluer les caractéristiques de santé nécessaires à l'exécution d'un travail;
- les mesures visant à identifier les caractéristiques de chaque travailleur de l'établissement afin de faciliter son affectation à des tâches qui correspondent à ses aptitudes et de prévenir toute atteinte à sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique;
- les mesures de surveillance médicale du travailleur en vue de la prévention et du dépistage précoce de toute atteinte à la santé pouvant être provoquée ou aggravée par le travail;
- les examens de santé de pré-embauche et les examens de santé en cours d'emploi prévus par règlement;
- le maintien d'un service adéquat de premiers soins pour répondre aux urgences;
- l'établissement et la mise à jour d'une liste des travailleurs exposés à un contaminant à partir des registres tenus par l'employeur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-072

QUE le Conseil adopte le programme de santé spécifique à l'établissement tel que présenté.

11. Proclamation de la semaine de santé mentale

ATTENDU QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan « Prenez une pause, dégagez votre esprit! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

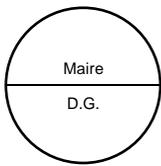
CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- En invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- En proclamant la Semaine nationales de la santé mentale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-073

QUE le Conseil proclame la Semaine du 4 au 10 mai 2015 « Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Notre-Dame-du-Portage » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance de la pause pour prendre soin de la santé mentale.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2015

12. Taxation des exploitations agricoles enregistrées

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de révision des comptes de taxe reliés aux exploitations agricoles enregistrées, surtout en ce qui concerne les services reliés, tels que la compensation exigée sur la collecte et le transport des ordures de ferme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un régime de taxation à taux unique et que seul un régime de taxation à taux varié pourrait probablement effectuer un départage entre les taxes résidentielles, commerciales, industrielles, agricoles, etc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-074

QUE le Conseil maintient les différentes compensations actuelles, mais analysera la possibilité d'opérer un régime de taxation à taux varié lors du prochain exercice de prévision budgétaire.

13. Information sur les coûts d'opération de l'aqueduc secteur central pour les immeubles publics (municipaux et scolaire)

Les coûts reliés au service aqueduc secteur central pour les immeubles municipaux et scolaires se résument comme suit :

École de NDDP = environ 8 unités
Piscine municipale = environ 4 unités
Édifice municipal = environ 1,5 unité

Sans les immeubles publics	Unité	Coût/Unité
Coût sur la dette	155,75	355,50 \$/Unité
Coût d'opération	157,75	172,96 \$/Unité

Avec les immeubles publics	Unité	Coût/Unité
Coût sur la dette	169,75	326,18 \$/Unité
Coût d'opération	171,75	158,86 \$/Unité

Il faut aussi préciser que cette information n'est pas nécessairement celle qui prévaudra, advenant qu'il y ait correction lors du prochain exercice de prévision budgétaire.

14. Demande à la MRC de Rivière-du-Loup d'analyser et de corriger, le cas échéant, les évaluations foncières des immeubles en bordure du fleuve

ATTENDU QUE l'évaluation foncière des immeubles en bordure du fleuve pose un problème auquel il faut trouver une solution globale plutôt que de gérer les demandes d'analyse et de rectification à la pièce;

ATTENDU QU'il y a déjà les cas des immeubles suivants et qu'il y en a certainement d'autres à réviser :

<u>Matricule</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Propriétaire(s)</u>
6989-64-4154	4 789 085	Denise Michaud Lévesque (à réviser)
6989-98-4751	4 789 114	Jean-Baptiste Laforêt et autres (à réviser)
7090-69-7762	4 789 172	Lorraine Bérubé (évaluation foncière révisée)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-075

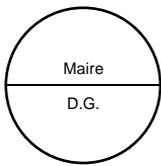
QUE le Conseil demande à la MRC de RDL de faire la mise à jour de l'évaluation foncière des immeubles dans la même situation que ceux cités, et ce, en priorité.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

15. Compteurs intelligents d'Hydro-Québec à Notre-Dame-du-Portage

ATTENDU QUE le Conseil a reçu trois (3) demandes de « KRTB refuse les compteurs électropolluants » lors de la réunion du 2 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement citoyen souhaite tenir une pétition et l'afficher à l'édifice municipal afin de sensibiliser les gens sur les compteurs intelligents;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT QUE le regroupement citoyen souhaite tenir une conférence sur les compteurs intelligents le lundi 11 mai prochain et demande d'avoir accès gratuitement à la salle Gilles-Moreau pour la faire;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement citoyen demande au Conseil d'adopter une résolution consistant à refuser l'installation des compteurs intelligents sur le territoire de Notre-Dame-du-Portage car il juge que la démonstration de l'impact des ondes électromagnétiques sur la santé des gens n'est pas faite hors de tout doute raisonnable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-076

QUE le Conseil :

- Autorise la tenue de la pétition de « KRTB refuse les compteurs électropolluants » à l'édifice municipal de Notre-Dame-du-Portage;
- Accorde la tenue d'une conférence sur les compteurs intelligents à « KRTB refuse les compteurs électropolluants », le lundi 11 mai prochain 19 h à la salle Gilles-Moreau, et ce, gratuitement;
- Exige qu'Hydro-Québec mette en sursis l'installation des compteurs intelligents sur le territoire de Notre-Dame-du-Portage afin que la municipalité puisse prendre entièrement connaissance du dossier afin de se prononcer définitivement lors d'une séance ordinaire ultérieure. Suite à quoi, Hydro-Québec aura la résolution lui permettant de procéder à l'installation ou non des compteurs intelligents sur le territoire de Notre-Dame-du-Portage.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

16. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal du CCU, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

ATTENDU QUE Mme Hélène Roussel, comme responsable du CCU, présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

DEMANDE D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

889, rte du Fleuve, aménagement du terrain et rénovation d'une résidence

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'installation d'une porte-patio avec des moulures de bois identiques aux autres ouvertures du bâtiment, l'aménagement d'un nouveau patio avec les pierres récupérées de l'ancien patio, le remplacement des corniches, fascias et soffites ainsi que l'installation de persiennes;

CONSIDÉRANT QUE toutes les parties du bâtiment seront peintes dans les mêmes teintes ou en intégration avec l'existant (blanc, teinture semi opaque et ajout d'une couleur en accent;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions de la porte-patio projetée brisent l'effet d'ensemble de l'élévation, compte tenu des dimensions des fenêtres disposées sur la même façade;

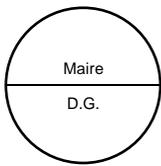
CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter le projet avec les conditions suivantes :

- D'autoriser l'aménagement du patio, le remplacement des corniches, fascias et soffites ainsi que l'installation de persiennes, tels que demandés;
- De recommander une porte simple vitrée, aux dimensions standards, à la place de la porte-patio projetée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-077

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans modification.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2015

631, rte de la Montagne, démolition d'un bâtiment principal (Maison Michaud)

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la démolition du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué toutes les démarches possibles pour trouver des gens à préserver le bâtiment et qu'aucun n'a démontré d'intérêt à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la démolition du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil considère plutôt que le règlement du PIIA était en place lors de l'acquisition de l'immeuble par le demandeur, M. Germain Dumont, et que la démolition d'un bâtiment exige une expertise pour ce faire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil considère qu'il y a d'autres possibilités que la démolition du bâtiment pour le propriétaire, M. Germain Dumont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-078

QUE le Conseil demande au propriétaire de faire le choix entre:

- la restauration du bâtiment sur place, selon le règlement du PIIA;
- la cession à la Municipalité et le déménagement du bâtiment à ces frais sur l'un des terrains de la Municipalité.

Information sur le dépôt des documents du CCU au Conseil

Le dépôt des procès-verbaux des réunions du CCU n'est pas souhaitable pour les séances du Conseil car dès qu'il y a dépôt d'un document, il devient public. Or, il est conseillé de garder en privé les recommandations du CCU exprimées dans les procès-verbaux.

Cette position est appuyée par le Guide de référence sur le CCU de l'Association québécoise d'urbanisme (AQU):

« La planification de l'aménagement et du développement du territoire, le zonage et la réglementation sont autant de facteurs qui risquent d'avoir des conséquences importantes sur le milieu de vie des citoyens ainsi que des incidences économiques et financières considérables. C'est pourquoi la totalité des dossiers, de l'information et des documents pouvant être portés à la connaissance des membres du CCU doivent demeurer strictement confidentiels. Il en va de même pour les recommandations faites au conseil municipal, à l'égard desquelles les membres du CCU doivent agir avec discrétion. La crédibilité et le bon fonctionnement du comité reposent sur ces conditions (p.58). »

17. Révision de la demande de subvention pour l'aménagement du parc de l'Anse dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA)

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a identifié l'aménagement du parc de l'Anse dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017);

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande de subvention via la résolution 2014-01-008 et qu'elle souhaite y apporter une modification sur le plan du budget afin de rencontrer les critères du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait faire des plans et devis et a obtenu un estimé de 298 442 \$ pour effectuer le projet de la firme Urbanex, Groupe Roche ltée (côté sud de la route du Fleuve);

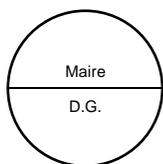
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté un projet de préservation et de valorisation du littoral côtier avec l'aide du comité ZIP estimé à 98 465 \$ (côté nord de la route du Fleuve);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a modifié son projet afin d'en diminuer les coûts et de maximiser la rencontre de ses objectifs dans le concept d'aménagement du parc de l'Anse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà investi 37 830 \$ entre 2012 et 2014 dans le parc de l'Anse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit solliciter l'aide financière gouvernementale pour faire un projet de cet envergure;

ATTENDU QUE la Municipalité demande une aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA);



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-079

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, a effectué les démarches nécessaires pour rencontrer les critères du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA). Il faudra alors :

- Spécifier que l'investissement de 25 000 \$ de la Municipalité sera uniquement en argent, contrairement à ce qui a été présenté dans la demande de subvention initiale;
- Compléter le transfert de propriété entre le Ministère des transports du Québec et la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage au montant estimé à 25 700 \$.

18. Suivi sur le projet piscine municipale / Espace culturel

Une rencontre a eu lieu dernièrement avec les chargés du projet. Il a été déterminé qu'il y aura une séance d'information publique bientôt. Soyez alerte, vous serez avisés par l'Info-Portage, le site Internet et la page Facebook de la Municipalité.

Le programme (les multiples et divers usages du lieu), les coûts et le budget ont été analysés lors de cette rencontre.

Autrement, le Conseil vise toujours un projet d'environ 1 200 000 \$, financé à environ 70 % à 90 % d'apports autres que municipal. Donc, l'apport municipal est toujours de 240 000 \$ et il pourrait être financé sur 10 ans, ce qui correspond à 0.02 \$ du 100 \$ d'évaluation foncière. Toutefois, le Conseil fera aussi des choix conséquents sur le plan du budget, en fonction des besoins et des attentes de la population. Il émet donc une réserve et souligne qu'il s'agit d'un budget de travail pour l'instant.

19. Suivi sur le projet du parc de l'Amitié – travaux imminents

La finalisation de l'aménagement du parc de l'Amitié se fera prochainement, dès la fin du dégel qui est approximé aux alentours de la fin mai – début juin cette année.

20. Révision de la demande de subvention pour la rénovation du Chalet des sports dans le cadre du fonds Initiatives d'investissement local de Développement économique Canada

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage avait prévu rénover et améliorer le Chalet des sports, salle communautaire de la municipalité, dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017);

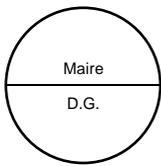
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère qu'il y a lieu de signaler les modifications qu'elle souhaite apporter au projet étant donné l'écart entre les dépenses projetées initialement et les dépenses réalisées ou contractées actuellement:

<u>Revenus fixés, lettre à l'appui</u>	
Développement économique Canada	35 000 \$
Municipalité de Notre-Dame-du-Portage	<u>35 000 \$</u>
	70 000 \$

<u>Dépenses projetées initialement</u>	
Remplacement du revêtement de toiture et isolation	20 000 \$
Traitement de surface du parement des murs	30 000 \$
Amélioration de l'acoustique de la salle Gilles-Moreau	10 000 \$
Installation d'un branchement électrique	5 000 \$
Installation de toilettes à faible débit	<u>5 000 \$</u>
	70 000 \$

<u>Dépenses réalisées ou contractées</u>	
Remplacement du revêtement de toiture et isolation	11 163 \$ (complet)
Traitement de surface du parement des murs	15 186 \$ (complet)
Amélioration de l'acoustique de la salle Gilles-Moreau	1 575 \$
Installation d'un branchement électrique	9 795 \$ (complet)
Installation de toilettes à faible débit	<u>1 762 \$ (complet)</u>
	39 481 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité vise les buts suivants, en ordre de priorité, dans cette demande de modification:



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2015

1. Acquisition d'une génératrice usagée pour être opérationnel en cas de mesure d'urgence (le Chalet des sports est un lieu d'accueil identifié dans le plan des mesures d'urgence de la Municipalité);
2. Amélioration de l'acoustique de la salle communautaire;
3. Isolation d'une pièce actuellement non-isolée dans le but d'économiser l'énergie.

2015-04-080

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton à effectuer les démarches et les changements nécessaires en ces termes.

21. Suivi sur la constitution d'une zone industrielle

Une rencontre a eu lieu dernièrement entre les représentant(e)s de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et les représentant(e)s de la Municipalité.

La localisation de la zone industrielle semble avoir été comprise et acceptée par l'UPA, mais à la condition non-négociable de revoir la superficie à dézoner pour la constitution de la zone industrielle au lieu visé.

La Municipalité s'attend à recevoir la date de l'audience à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) prochainement. Une délégation de la Municipalité accompagnera celle de la MRC de RDL pour faire valoir le projet auprès de cette instance décisionnelle dans ce dossier.

22. Implantation d'un point de chute pour « La Boîte Fraîcheur »

La Municipalité a testé le service de l'organisme « La Boîte Fraîcheur » qui effectue la livraison de fruits et légumes. Un point de chute officiel pourrait se localiser à Notre-Dame-du-Portage advenant qu'il y ait un bénévole, un endroit et un moment pour accueillir et distribuer les bacs de « La Boîte Fraîcheur » lors de leur livraison.

Les bacs de fruits et légumes s'offrent en petite (10\$), moyenne (15\$) et grande (20\$) portion. La livraison se fait les mercredis, aux deux semaines, sauf durant la saison vive des mois de juillet et d'août en raison de l'abondance des récoltes locales et de la tenue des marchés publics.

La Municipalité est donc à la recherche d'un bénévole qui serait intéressé à accueillir et distribuer les bacs de « La Boîte Fraîcheur » lors de leur livraison, un mercredi aux deux semaines de 16h à 18h. Avis aux personnes intéressées, communiquez avec la Municipalité!

Pour davantage d'information concernant l'organisme de « La Boîte Fraîcheur » consultez le site Internet suivant : <http://laboitefraicheur.com/produits/index.php?route=common/home>

23. Implantation d'un jardin communautaire

Une rencontre avec l'animatrice des jardins communautaires de la MRC de RDL, Mme Cynthia Houde, a eu lieu le jeudi 2 avril dernier.

Le Conseil avise donc la population qu'il y a actuellement un comité du jardin communautaire qui se constitue. La localisation du jardin et la composition du comité est à déterminer.

Les personnes intéressés n'ont qu'à communiquer avec la Municipalité aussitôt que possible puisqu'une rencontre est à prévoir prochainement afin que le projet se fasse en temps et lieux, cette année!

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24. Délégation du Conseil pour l'assemblée annuelle du Réseau Biblio du Bas-St-Laurent

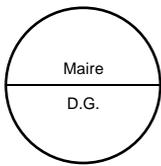
ATTENDU QUE la conseillère, Mme Hélène Roussel, est la responsable du Conseil pour la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE Mme Hélène Roussel ne pourra pas assister à l'assemblée générale annuelle du Réseau biblio du Bas-St-Laurent du 23 mai prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-081

QUE le Conseil nomme le maire, M. Vincent More, à titre de représentant de la Municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-St-Laurent.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2015

25. Embauche des employé(e)s affecté(e)s au camp de jour et à la piscine municipale

ATTENDU QUE la Municipalité procède à des appels de candidature annuellement pour ses services saisonniers et qu'elle a besoin de 2 animateurs/animatrices pour le camp de jour et de 8 à 9 membres pour le personnel de la piscine municipale;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites d'Emploi Québec, Québec municipal, Place aux jeunes, etc.;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche aux postes proposés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler les postes vacants;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience des candidatures retenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-082

QUE le Conseil nomme les personnes suivantes aux postes visés avec le traitement et les conditions de travail prévus par le règlement afférent :

Camp de jour

- Stéphanie D'Amours, animatrice
- Andréanne Bastille, animatrice

Piscine municipale

- Philippe Noël, sauveteur
- Clara Bernard, sauveteure
- Frédéric Gagnon, sauveteur (si obtention du diplôme)
- Jean-Marc Vézina, assistant sauveteur
- Ann-Sophie Czech, sauveteure (si obtention du diplôme)
- Myriam Pellerin, sauveteure
- Audrey-Anne Caron, assistante sauveteure (à confirmer)
- François Michaud-Belzile, sauveteur (à confirmer)

26. Avis de motion pour la modification ultérieure du règlement de tarification des services de loisirs

Un avis de motion est donné par Hélène Roussel pour l'adoption ultérieure du règlement de tarification des services de loisirs.

27. Dépôt du rapport sur la semaine de relâche

Encore cette année, une belle programmation a été offerte aux citoyen(ne)s dans le cadre de la semaine de relâche. Plus de 56 personnes y ont participé.

Le budget initial était de 1 500 \$. L'événement a engendré des coûts de 1 568,78 \$. L'inscription aux activités a engendré un revenu de 733,00 \$.

28. Mandat pour déposer une demande de subvention pour la Fête nationale 2015

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire une demande de subvention pour la Fête nationale 2014 au Mouvement national des Québécoises et Québécois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-083

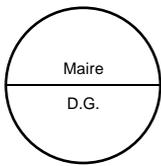
QUE le Conseil mandate la Coordinatrice en loisirs, culture et vie communautaire, Rosalie Demers, à formuler une demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale 2015.

29. Octroi du contrat pour l'évaluation du bassin de la piscine municipale

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié le projet d'évaluation du bassin de la piscine municipale dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017);

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu deux (2) soumissions et que celle de l'entreprise Girard-Hébert est la plus basse, pour un montant de 2 147,00 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-084

QUE le Conseil mandate le directeur général, Louis Breton, à octroyer le contrat à l'entreprise Girard-Hébert en ces termes.

30. Délégation de deux (2) membres du Conseil pour le comité sur l'avenir du patrimoine religieux

ATTENDU QUE les membres du Conseil et Mme Nadine Caron ont participé à la réunion du 19 mars sur l'avenir du patrimoine religieux de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y aura constitution d'un comité sur l'avenir du patrimoine religieux et qu'il se composera de comme suit :

- 1 siège Patrimoine et Culture du Portage;
- 1 siège Corporation portageoise de développement;
- 1 siège L'Envol des aînés;
- 2 sièges La Fabrique de NDDP;
- 2 sièges 2 membres du conseil municipal de NDDP;
- 1 siège 1 membre de l'administration municipale de NDDP.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-085

QUE le Conseil nomme Mme Hélène Roussel et M. Vincent More Conseil ainsi que Mme Nadine Caron comme délégués au comité sur l'avenir du patrimoine religieux.

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE

31. Information sur les règlements à venir concernant les eaux usées et l'eau potable

Afin de se rendre conforme aux nouveaux règlements sur les eaux usées et l'eau potable adoptés par le gouvernement du Québec, la Municipalité doit modifier son règlement sur les permis et certificats et son règlement de zonage. Les modifications portent sur les distances, les dispositions quant à l'installation des ouvrages de captation d'eau souterraine.

32. Avis de motion pour la modification ultérieure d'un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats

Un avis de motion est donné par Jacqueline Poirier pour l'adoption ultérieure d'un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats.

33. Suivi sur la réfection de voirie en face du 572, rte du Fleuve – travaux imminents

L'installation d'une grille de drainage en face du 572, rte du Fleuve, se fera prochainement, dès la fin du dégel qui est approximé aux alentours de la fin mai – début juin cette année.

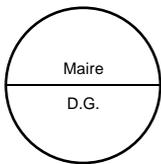
34. Acquisition regroupée – Équipement pour entretien et réparation des fissures en voirie municipale

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC de RDL ont signifié leur intérêt quant à la possibilité d'acquérir un équipement commun pour l'entretien et la réparation des fissures en voirie municipale;

CONSIDÉRANT QU'il serait intéressant de pouvoir bénéficier d'un tel équipement pour réparer les fissures qui apparaissent annuellement sur les rues de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il existe des équipements spécialisés en matière de scellement de fissures qui pourraient être acquis et partagés par plusieurs municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2015

2015-04-086

QUE le Conseil se montre intéressé par le principe d'acquérir et de partager des équipements spécialisés en scellement de fissures avec les autres municipalités de la MRC de RDL advenant les intérêts de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage soient rencontrés.

35. Octroi du contrat pour le lignage et le marquage des rues

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire, bon an mal an, le lignage et le marquage de plusieurs tronçons de rue;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité va procéder à un des demandes de soumission prochainement avec plusieurs entreprises spécialisées dans ce genre de travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-087

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, à octroyer le contrat à l'entreprise avec une confirmation courriel de la part des membres du Conseil, au préalable.

36. Résolution pour les travaux faits au parc de l'Amitié dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipale (PAARRM)

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour effectuer les travaux de drainage de la rue du Parc de l'Amitié pour un coût total de 13 435 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a approuvé les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue du Parc de l'Amitié pour un montant subventionné de 5 464 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue du Parc de l'Amitié, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-088

QUE le Conseil certifie que les travaux de drainage sur la rue du Parc de l'Amitié ont été faits en ces termes.

PARTICIPATIONS, DONNS ET CONTRIBUTIONS

37. Contribution à la Fabrique de Notre-Dame-du-Portage

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de participation au feuillet paroissial de la Fabrique de NDDP;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-04-089

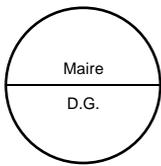
QUE le Conseil désire placer une grande annonce au coût de 90 \$ dans le feuillet paroissial de la Fabrique de NDDP.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

38. Liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation – mars 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de mars 2015, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,



No de Résolution ou
Annotation

2015-04-090



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2015

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 271 388.75 \$.

PÉRIODE DE QUESTION / RÉPONSE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

39. Période de question / réponse facultative

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Règlement sur le traitement des eaux usées et l'approvisionnement en eau potable – M. Léopold Lapointe s'informe sur les incidences des modifications réglementaires concernant les eaux usées et l'eau potable. M. Louis Breton lui mentionne qu'il s'agit de modification de distance surtout et de procédure d'installation afin de s'assurer qu'aucune propriété ne subisse de préjudice par rapport à une autre propriété contigüe.
- 3^e collecte (matières organiques) – M. Léopold Lapointe demande à la Municipalité s'il y a la possibilité d'avoir l'information sur le tonnage qui a été récolté lors de la première collecte des matières organiques. M. Louis Breton lui mentionne que cette information n'est pas disponible pour l'instant, mais qu'elle sera assurément véhiculée en temps et lieux.
- Compteurs intelligents – Mme Murielle Côté s'informa sur la pétition qui circule à la Municipalité concernant les compteurs intelligents. La pétition est tenue à l'édifice municipal et sur la page Facebook de « KRTB refuse les compteurs électropolluants ».
- Zone industrielle – Plusieurs citoyen(ne)s s'interrogent sur le projet de zone industrielle à NDDP, dont Mme Murielle Côté, Mme Diane Caron, M. Norbert Lapointe et M. Damien April. Que va-t-il advenir si la décision de la CPTAQ est défavorable au projet? Est-ce qu'il y a un montant prévu pour la constitution de la zone industrielle? La Municipalité prévoit-elle toujours relocaliser son site de dépôt? Or, comme l'explique M. Vincent More, advenant que la zone industrielle ne soit pas approuvée par la CPTAQ, la Municipalité entend bien poursuivre ses démarches auprès d'une cour administrative pour faire invalider la décision de la CPTAQ. Autrement, poursuit M. Vincent More, la Municipalité envisage toujours de relocaliser son site de dépôt comme de construire un atelier/entrepôt municipal dans la futures zone industrielle. Actuellement, il y a un montant de prévu pour l'atelier/entrepôt dans le PTI 2015-2017.
- Dérogation mineure – Mme Nathalie Coulombe et un certain M. Couillard s'interrogent sur le processus et l'envergure d'une dérogation mineure. Y-a-t-il un droit de vue? Tout d'abord, il n'existe aucun droit de vue à la Municipalité. Sinon, le processus est prévu dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), comme dans les règlements de la Municipalité alors que l'envergure est une notion discrétionnaire qui s'appuie sur le principe suivant : aucun préjudice est occasionné, ni au demandeur ni au voisinage.

40. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Stéphane Fraser, l'assemblée est levée à 21:36.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier